

# Les diagnostics obligatoires



Diagnostic	Conditions	Validité	Remarques
<b>DPE</b> Performance énergétique	Tout bien immobilier bâti sauf exception.	<b>10 ans</b> : attention dispositions transitoires. <b>DPE 01/01/2018 - 30/06/2021</b> : valable jusqu'au 31/12/2024.	À faire figurer dans les publicités.
<b>Audit énergétique</b>	Bâtiments ou de parties de bâtiment à usage d'habitation qui comprennent un ou plusieurs logements, en monopropriété.	<b>5 ans</b> Entrée en vigueur : - 1er avril 2023 pour les logements avec DPE F et G, - 1er janvier 2025 pour les logements avec DPE E, - 1er janvier 2034 pour les logements avec DPE D.	À remettre dès la première visite.
<b>ERP</b> État des risques et pollutions	Biens immobiliers situés en zone à risque.	<b>6 mois</b>	À remettre dès la première visite. Mention dans les publicités.
<b>Nuisances sonores aériennes</b>	Tous les immeubles situés dans une zone bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aérodromes.	<b>6 mois</b>	
<b>Amiante</b>	Toutes les constructions dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997.	- en l'absence d'amiante : <b>illimitée</b> , - en présence d'amiante : <b>3 ans</b> , - obligation de refaire les diagnostics réalisés avant 2013.	
<b>CREP</b> Constat des risques d'exposition au plomb	Logements construits avant le 01/01/1949.	- en l'absence de plomb : <b>illimitée</b> , - en présence de plomb : <b>1 an (6 ans pour la location)</b> .	
<b>Termites</b> État relatif à la présence de termites	Immeubles bâtis situés en zones définies par la préfecture.	<b>6 mois</b>	
<b>Gaz</b> État de l'installation intérieure de gaz	Installation de plus de 15 ans dans un bien à usage d'habitation.	<b>3 ans</b>	
<b>Électricité</b> État de l'installation électrique	Installation de plus de 15 ans dans un bien à usage d'habitation.	<b>3 ans</b>	

LA FOURMI, SAS à capital variable, ayant pour nom commercial LF immo - 2 rue du Chemin de Fer, La Wantzenau, 67610 - 03 88 62 97 69 - contact@lfimmo.fr - www.lfimmo.fr - Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous n° RCS 490 899 663 000 77 - NAF 6831 Z - TVA intracommunautaire n°FR90490899663 - Titulaire de la Carte Professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n°CPI 6701 2018 000 024 124 délivrée par la CCI Alsace Eurométropole, 10 Place Gutenberg, 67081 Strasbourg - Garantie financière non détention de fonds 110 000 € : Allianz - Assurance RCP Allianz, 1 cours Michelet, 92076 Paris

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, l'agence LF immo ne perçoit aucun fonds, hors honoraires.

# Les diagnostics obligatoires

Diagnostic	Conditions	Validité	Remarques
<b>Loi Carrez</b> Attestation de surface Carrez	Lots de copropriété.	<b>Illimitée</b> sauf changement de consistance du logement.	
<b>Assainissement autonome</b>	Logement non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées.	<b>3 ans</b>	
<b>JO 2024</b> Justificatif de contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées dans les zones JO	Sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine.	<b>10 ans</b>	
<b>Étude Géotechnique Préalable</b>	Terrains non bâtis constructibles, situés en zone d'exposition moyenne ou forte au risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.	<b>30 ans</b>	
<b>Chauffage au bois</b> Certificat attestant de la conformité de l'appareil de chauffage au bois	Lorsque le bien est situé dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère.		
<b>Mérule</b>	Dans les zones définies par arrêté préfectoral, l'information sur la présence d'un risque de mérule.		

+ **Détecteur de fumée** : au minimum un détecteur dans les lieux d'habitation

+ **Carnet d'information du logement**

